

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

ORDONNANCES

Avis est donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, a édicté les ordonnances suivantes :

OCA26-RCA26-19001-01 – Ordonnance accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 9 janvier au 10 avril 2026 et du 21 août au 18 décembre 2026;

OCA25-RCA25-19001-015 – Ordonnance levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;

OCA25-RCA09-19002-009 – Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;

OCA25-RCA24-19004-009 – Ordonnance autorisant la tenue des événements publics et spéciaux du mois de décembre 2025;

Et ce, en vertu des *Règlements sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001), le *Règlement numéro RCA09-19002-01 portant sur l'occupation du domaine public* (RCA09-19002), le *Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances*;

Ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Secrétariat d'arrondissement, 1800, boulevard. Saint-Joseph. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 2 décembre 2025.

Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement de Lachine

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Tel que prévu au *Règlement sur la publication des avis publics* de l'arrondissement de Lachine (RCA20-19002) adopté le 9 mars 2020 par le conseil d'arrondissement, je soussigné, Fredy Alzate, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Lachine, certifie par la présente que j'ai publié sur le site internet de la Ville de Montréal, le présent avis public pour l'entrée en vigueur des ordonnances :

-
- **OCA26-RCA26-19001-01 – Ordonnance accordant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace du personnel de l'arrondissement de Lachine, de 11 h à 12 h 30, les vendredis allant du 9 janvier au 10 avril 2026 et du 21 août au 18 décembre 2026;**
 - **OCA25-RCA25-19001-015 – Ordonnance levant la tarification applicable pour l'utilisation des équipements municipaux et pour les permis d'occupation temporaire du domaine public;**
 - **OCA25-RCA09-19002-009 – Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour les événements célébrés dans les parcs, sur les rues, trottoirs ou espaces de stationnement;**
 - **OCA25-RCA24-19004-009 – Ordonnance autorisant la tenue des événements publics et spéciaux du mois de décembre 2025;**
-

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 2 décembre 2025.

A handwritten signature in black ink, reading 'Fredy Alzate' in a cursive script.
Fredy Alzate
Secrétaire d'arrondissement

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA26-RCA26-19001-01

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu pour la réservation et l'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace des employés de l'arrondissement de Lachine, les vendredis de 11 h à 12 h 30, du 9 janvier au 10 avril 2026, et du 21 août au 18 décembre 2026

Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026 (RCA26-19001)

Ordonnance édictée le : 1^{er} décembre 2025
Avis public : 2 décembre 2025
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA26-RCA26-19001-01

(2)

Ordonnance déterminant la gratuité d'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin pour la pratique de hockey sur glace des employés de l'arrondissement de Lachine, les vendredis de 11 h à 12 h 30, du 9 janvier au 10 avril 2026, et du 21 août au 18 décembre 2026

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001);

Attendu que l'aréna Pierre « Pete » Morin, situé au 1305, rue Notre-Dame, est un équipement municipal, de l'arrondissement de Lachine;

Attendu que l'utilisation de cet équipement municipal est tarifée à l'article 10 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2026*;

Attendu que les employés de l'arrondissement de Lachine souhaitent pratiquer le hockey sur glace pour leur bien-être physique et mental;

Attendu que les activités physiques telles que la pratique de hockey sur glace sont bénéfiques;

À la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. L'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin est autorisée à titre gratuit pour la pratique de hockey sur glace par les employés de l'arrondissement de Lachine, les vendredis de 11 h à 12 h 30, du 9 janvier au 10 avril 2026, et du 21 août au 18 décembre 2026 ;

2. La période autorisée de 90 minutes pour l'utilisation gratuite de l'aréna est réduite à 60 minutes ou annulée lors de la tenue d'événements spéciaux organisés par l'arrondissement de Lachine ou ses partenaires;

3. La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

(S) JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA25-RCA25-19001-015

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025* (RCA25-19001) pour les événements publics ou spéciaux de décembre 2025

Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)

Ordonnance édictée le : 1^{er} décembre 2025
Avis public : 2 décembre 2025
Entrée en vigueur : 2 décembre 2025

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA25-19001-015

(2)

Ordonnance accordant la gratuité totale de tout tarif prévu au *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)* pour les événements publics ou spéciaux de décembre 2025

VU l'article 2.4 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)*;

Attendu que le *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)* tarifie l'occupation temporaire des installations, parcs, espaces et équipements municipaux;

À la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, le conseil d'arrondissement de Lachine décrète que :

1. Les tarifs prévus à l'article 6.3.2 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)*, pour l'occupation temporaire du domaine public, soit des parcs, espaces publics de l'arrondissement, chaussée ou trottoir et stationnements municipaux tarifés ou pas, ou autres, sont réduits dans leur totalité pour les événements spéciaux suivants :

Les vendredis 5 et 12 décembre 2025 de 6 h à 10 h, et de 14 h à 19 h Aux angles des voies suivantes : - 32^e Avenue et la rue Provost - 1^{er} Avenue et la rue Provost - 55^e Avenue et la rue Victoria - Rue Notre-Dame et Victoria et le boulevard Saint-Joseph	« <i>Guignolée au profit du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine</i> » organisée par le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine
Le samedi 6 décembre 2025 de 11 h à 23 h Place du Marché public	« <i>Noël au Marché public</i> » organisé par la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine

2. Les tarifs prévus à l'article 10 du *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2025 (RCA25-19001)*, pour l'utilisation de l'aréna Pierre « Pete » Morin :

Du 6 au 15 décembre 2025 De 18 h à 17 h Aréna Pierre « Pete » Morin	« <i>Tournoi Bantam</i> », organisé par l'Association Hockey Lachine
---	--

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA25-19001-015

(3)

3. La présente ordonnance entre en vigueur lors de sa publication.

(S) JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1256901011

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA25-RCA09-19002-009

**Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue
des événements publics ou spéciaux de décembre 2025**

*Règlement numéro RCA09-19002-01 modifiant le Règlement portant sur l'occupation du domaine
public (RCA09-19002) afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire
du domaine public pour la tenue d'événements publics*

Ordonnance édictée le : 1^{er} décembre 2025
Avis public : 2 décembre 2025
Entrée en vigueur : 2 décembre 2025

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA09-19002-009

(2)

Ordonnance autorisant l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue des événements publics ou spéciaux de décembre 2025

VU l'article 2.1 du *Règlement numéro RCA09-19002-01 modifiant le Règlement portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002)* afin d'introduire l'autorisation de l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement;

Attendu que l'article 15, para 4^o du *Règlement numéro RCA09-19002-01 modifiant le Règlement portant sur l'occupation du domaine public (RCA09-19002-1)* introduit le permis pour l'occupation temporaire du domaine public pour la tenue d'événements publics, autorisés préalablement par ordonnance édictée par le conseil d'arrondissement;

À la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025, le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise l'occupation temporaire du domaine public pour les événements publics ou spéciaux listés, aux heures et lieux indiqués :

Les vendredis 5 et 12 décembre 2025 de 6 h à 10 h, et de 14 h à 19 h Aux angles des voies suivantes : - 32^e Avenue et la rue Provost - 1^{er} Avenue et la rue Provost - 55^e Avenue et la rue Victoria - Rue Notre-Dame et Victoria et le boulevard Saint-Joseph	« <i>Guignolée au profit du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine</i> » organisée par le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine
Le samedi 6 décembre 2025 de 11 h à 23 h Place du Marché public	« <i>Noël au Marché public</i> » organisé par la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine Art. 6.3.2, para. 6 ^e

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA09-19002-009

(3)

(S) JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Ordonnance OCA25-RCA24-19004-009

Ordonnance autorisant la dérogation aux dispositions des *règlements numéros RCA24-19004 et RCA24-19004-01 sur les nuisances* pour la tenue des événements publics ou spéciaux de décembre 2025

Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances, et Règlement numéro RCA24-19004-01 modifiant le Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances

Ordonnance édictée le :	1 ^{er} décembre 2025
Avis public :	2 décembre 2025
Entrée en vigueur :	2 décembre 2025

ORDONNANCE OCA25-RCA24-19004-009

(2)

Ordonnance autorisant la dérogation aux dispositions des règlements numéros RCA24-19004 et RCA24-19004-01 sur les nuisances pour la tenue des événements publics ou spéciaux de décembre 2025

VU l'article 34, al. 2 du Règlement numéro RCA24-19004 sur les nuisances et abrogeant le Règlement numéro R-2535-9 sur les nuisances :

Attendu que l'arrondissement de Lachine soutient l'offre d'activités culturelles, sportives et ludiques proposée par les parties prenantes de l'arrondissement ;

Attendu que la tenue des événements tenus sur le domaine public peut comporter l'émission de bruits perturbateurs, la vente de marchandises et d'aliments et la consommation d'alcool ;

À la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 le conseil d'arrondissement de Lachine :

1. Autorise, pour les événements publics ou spéciaux, aux jours et heures listés, la dérogation aux articles suivants :

Les vendredis 5 et 12 décembre 2025 de 6 h à 10 h, et de 14 h à 19 h Aux angles des voies suivantes : - 32^e Avenue et la rue Provost - 1^{er} Avenue et la rue Provost - 55^e Avenue et la rue Victoria - Rue Notre-Dame et Victoria et le boulevard Saint-Joseph	« <i>Guignolée au profit du Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine</i> » organisée par le Centre de pédiatrie sociale communautaire de Lachine - Art. 8, para 14^e (sollicitation) - Art. 13, al. 2, para 2^e (bruit) - Art. 36, 10^e (bannières)
Le samedi 6 décembre 2025 de 11 h à 23 h Place du Marché public	« <i>Noël au Marché public</i> » organisé par la Société de développement commercial Rue Notre-Dame à Lachine - Art. 13, al. 2, para 2^e (bruit) - Art. 36, 16^e b) (consommation) - Art. 36.1 (vente)
Du 6 au 15 décembre 2025 De 18 h à 17 h Aréna Pierre « Pete » Morin	« <i>Tournoi Bantam</i> », organisé par l'Association Hockey Lachine - Art. 36, 16^e b) (consommation)

VILLE DE MONTRÉAL – ARRONDISSEMENT DE LACHINE

ORDONNANCE OCA25-RCA24-19004-009

(3)

2. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

(S) JULIE-PASCALE PROVOST

MAIRESSE
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

(S) FREDY ALZATE

SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT
ARRONDISSEMENT DE LACHINE

GDD 1256901011